

Compte rendu De la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 06 mai 2013 de 20h30 à 23h00

Présents : Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Patrice BIERI, Claude SALLET, Emmanuel RAIMOND, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Pierre HUET et Murielle STEPHAN.

Excusé : Marc DÉFORGE donnant procuration à Denis MOLINIER.
3 spectateurs

Secrétaire de séance : Patrice BIERI

Ordre du jour :**Approbation du compte rendu de la réunion précédente :**

Une remarque avec demande d'inscription au compte rendu de Denis MOLINIER :

« Page 4 du compte rendu, j'avais fait une déclaration à propos du budget primitif que l'on ne retrouve pas dans le compte rendu. Il est normal qu'un conseiller qui ne pouvait pas assister à la réunion du conseil donne son avis par écrit sur un sujet aussi important que la réhabilitation de la mairie pour un budget de l'ordre de 300 000€. Par expérience depuis 5 ans, j'ai fait remarquer que les projets ont toujours été imposés, par exemple le plan de zonage du PLU. D'autre part, la commune a beaucoup dépensé dans des projets non aboutis : 2 études pour la mairie, 1 étude de voirie, 1 étude pour la chaudière communale pour un montant de l'ordre de 40 000€ »

Une question : Suite au mail sur les restes à réaliser de 8 502.03 €, faut-il procéder à un nouveau vote sur le budget ?

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas de modification du budget qui impose un nouveau vote.

Le détail des restes à réaliser en 2012 qui s'élèvent à 8 502.03€, a été demandé.

Opération 15 : Plantations d'arbres pour 2 986.29€

Opération 21 : Révision Pos au Plu pour 515.74€

Opération 30 : Réhabilitation mairie pour 5 000€

7 votes pour et 3 abstentions

Indemnités adjoint administratif :

Un arrêté du 24/12/12 a modifié la valeur du point par rapport aux indemnités perçues par nos salariés induisant une perte de revenu mensuelle de 2,59€ pour notre secrétaire et de quelques centimes pour notre adjoint technique. Mme le Maire propose une délibération afin que nos employés ne perdent pas de revenus.

10 votes pour.

L'entretien annuel avec notre secrétaire a été réalisé par Claude SALLET et Catherine DETHUNE. Au regard de l'évaluation du travail de l'année écoulée, Mme le Maire propose que l'IAT accordée passe du coefficient 3 à 4 ce qui implique une augmentation de 28,74€ bruts.

10 votes pour.

Avenant au contrat unique d'insertion :

Depuis le 01/05/2013, M BREMONT est à temps partiel à 80%, la charge de travail n'a pas diminué pour autant. Mme le maire propose que le temps de travail hebdomadaire de M DELVA soit augmenté de 7 heures. Pas possible d'utiliser les heures supplémentaires.

9 votes pour et 1 abstention.

Transfert de la compétence éclairage public :

Tous les élus ont été destinataires du règlement relatif aux conditions d'exercice de la compétence « Eclairage Public » par le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne).

2 options en termes de prestations :

Option 1 : Travaux neufs, entretien, cartographie et renseignement des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) (demandes fréquentes faites par les entreprises intervenant sur le territoire)

Option 2 : Travaux neufs.

Une simulation des coûts générés par ce transfert en prenant comme modèle :

Une commune de 466 habitants, 80 points lumineux dont 50 vétustes et 54,2% du réseau en aérien.

Entretien : 16€ par point lumineux + (5€ X 54,2%) + (5€ X (50/80)) =21,035€ par point lumineux

Coût annuel : (466 X 0,50) + (80 X 21,035) = 1979,80€ TTC

Le transfert de compétence pourrait être effectif au 01/01/2014 avec un engagement de 5 ans et ne concernerait pas les illuminations de Noël.

Plusieurs questions seront posées au SIEM et une étude comparative avec les coûts connus actuellement devra être menée avant toute décision.

Accotement rue de la Gare :

Un riverain de la rue de la Gare, a contacté la mairie pour demander l'autorisation d'aménager son trottoir. Certaines devantures ne bénéficiant pas de trottoirs, à l'entrée du village rue de Châlons, ont été aménagées par la commune.

Dans un souci d'équité, les élus étudient la possibilité de traiter de la même façon la rue de la gare (Du chemin des prêtres à la rue du Nergone).

Un devis pour le décapage a été demandé à l'entreprise Boituzat et s'élève à 4 114.24€ TTC. La fourniture du concassé est estimée à 1 459.12€ TTC. A ceci viendront s'ajouter le film géotextile et le réglage des cailloux.

Nous attendons d'avoir un retour sur les devis en cours pour l'entretien de la route de Mairy avant de prendre une décision.

Plusieurs élus font remarquer qu'il serait judicieux et équitable que l'on programme ce genre de travaux année par année pour les rues.

Publication d'un ouvrage sur Ecury :

Mme le Maire a reçu Mme Lévêque qui est à la recherche d'une solution pour éditer le livre qu'elle vient de terminer. Plusieurs pistes ont été évoquées. Affaire à suivre.

Comptes rendus**Communauté de Communes de la Vallée de la Coole :**

Voir le compte rendu affiché dans le panneau communal.

A D M R :

L'association manque de bénévoles pour faire le lien avec les familles bénéficiant d'une prestation de maintien à domicile. 106 personnes ont utilisé une ou plusieurs prestations pour 11 170 heures en 2012. A Ecury des habitants utilisent principalement des prestations de portage de repas et de télésurveillance pour 651 heures par an. Les heures de prestation sont en baisse pour la première fois depuis 1995. Des craintes fortes pour 2014 avec la diminution des aides accordées par le Conseil Général de la Marne et donc des difficultés de financement des prestations.

S M T S :

Le syndicat remercie la commune d'Ecury pour le prêt de la salle des fêtes en 2012. Le budget 2012 est présenté en l'absence du compte de gestion du trésorier.

Des questions se posent quant à la pérennité du syndicat pour les années à venir.

S I A H M M :

Lors de la dernière réunion, le quorum prévu dans les statuts n'a pu être atteint, le président propose que ceux-ci évoluent afin que les réunions puissent se tenir. Le budget présenté présente un fond de roulement de 487 000€, des investissements pour 2013 de 1 060 000€ avec des recettes de 750 000€. Pas de modification du montant des cotisations en 2013.

S I V O M :

Il est proposé que les barrières Vauban, propriété du syndicat soient conservées en un seul lot qui pourrait être donné à une Communauté de Communes afin que celles-ci servent à un grand nombre de collectivités.

Le syndicat est prêt en termes de budget à financer les projets de travaux pour la traversée du village d'Ecury.

Questions diverses :

Broyeur pour les espaces verts : pas commandé pour l'instant, le tracteur est en panne, un défaut sur l'arbre de transmission a été constaté, l'expert du constructeur est attendu pour savoir si les travaux de réparation seront pris en charge.

Travaux logement communal : Ceux-ci ont commencé aujourd'hui, une VMC sera installée dans la salle de bains pour la somme de 430€.

Travaux ancienne école : Des coupures de courant ont eu lieu de façon intempestive, ceci était dû à des défauts d'isolement de certains points lumineux au néon ; tous ces équipements qui datent de 1986 seront changés pour un coût de 993,04€. Le radiateur du bureau du SMTS sera remplacé pour un coût de 343€ dès que le syndicat se sera acquitté du loyer de 2012.

Prochaines réunions :

Commission projet	22 mai 2013 à 20h30
Commission communication	27 mai 2013 à 20h30

Séance levée à 23h00.
Le secrétaire : Patrice BIERI